

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

à remplir en double exemplaire

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez-le en utilisant le document de déclaration de "changement de situation".

NATURALISATION

RÉINTÉGRATION

(art. 21-15 et suivants du code civil)

PHOTO

Je souhaite obtenir la francisation de mes nom et prénom

Oui Non

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse actuelle ⁽¹⁾ : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

N° téléphone : _____ Adresse courriel : _____ @ _____

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR ET SITUATION FAMILIALE

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Si vous avez obtenu un changement de nom dans un pays étranger

Indiquez votre nom actuel : _____

(Joignez une copie de la décision de changement de nom)

Sexe M F

Si vous sollicitez une identification, une francisation, ou si vous souhaitez faire une déclaration de changement de nom pour vos enfants mineurs, remplissez l'imprimé correspondant.

Date de naissance : jour mois année Nationalité : _____

Ou à défaut l'année : _____ (dans ce cas sera retenue la date du 31 décembre de l'année)

Lieu de naissance : Ville : _____ Pays : _____

Célibataire Vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve)

Pacte civil de solidarité Date et lieu d'enregistrement _____

Séparé(e) légalement Séparé(e) de fait Date de séparation _____

Marié(e) en e noces

Date du mariage actuel : _____ Ville et pays de célébration du mariage : _____

Domicile de votre ex-conjoint (séparation ou divorce) et de vos enfants communs mineurs _____

ÉTAT CIVIL DU CONJOINT

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : jour mois année Ville : _____ Pays : _____

Nationalité : _____ Adresse (si différente) : _____

(1) Si vous êtes hébergé, indiquez les nom et adresse de la personne qui vous héberge.

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

MARIAGES ANTÉRIEURS

Si **OUI**, veuillez remplir cette rubrique, si **NON** cochez cette case

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez-le en utilisant le document de déclaration de "changement de situation".

	Le conjoint Noms - Prénoms	Date et lieu du mariage	Date et lieu du divorce	Date de décès du conjoint
1 ^{er} mariage				
2 ^e mariage				
3 ^e mariage				
4 ^e mariage				

PÈRE, MÈRE, FRÈRES ET SŒURS

Remplir cette rubrique même en cas de décès

Joindre si possible, pour le père ou la mère, tout document d'état civil ou administratif relatif aux dates, lieux de naissance et de mariage (copie de leurs actes de naissances, photocopie du livret de famille,...)

PÈRE	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
MÈRE	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
FRÈRES ET SŒURS	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

ENFANTS VIVANTS

Si vous avez des enfants vivants, majeurs ou mineurs, issus de l'union actuelle ou de précédentes unions, résidant en France ou à l'étranger, veuillez remplir cette rubrique.
Si l'adresse de vos enfants mineurs diffère de la vôtre, précisez la raison ci-dessous.

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez-le en utilisant le document de déclaration de "changement de situation".

Si vos enfants mineurs ne résident pas à la même adresse que vous, indiquez-en la raison ci-dessous.

1 ^{er} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
2 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
3 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
4 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
5 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
6 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
7 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
8 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____
9 ^{ème} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/	/	Adresse actuelle
	Nationalité	_____		_____

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) déclare véritables et complets les renseignements et les différents documents figurant dans mon dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française.

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Je m'engage également à signaler, outre mon changement d'adresse, toute modification de ma situation personnelle et familiale **intervenue en France ou à l'étranger** durant la procédure d'instruction de mon dossier, notamment :

- mariage civil, religieux, coutumier, reprise en mariage, pacte civil de solidarité,
- divorce, séparation légale, séparation de fait,
- naissance d'enfant(s),
- décès du conjoint ou d'un enfant.

Je m'engage à déposer le formulaire ci-joint « Déclaration de changement de situation personnelle et familiale, intervenu en France ou à l'étranger, après le dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité française » à la préfecture ou au consulat de France de mon domicile, dûment complété, pour signaler ces changements.

Je sais que la découverte ultérieure d'un événement survenu au cours de l'instruction de mon dossier et que je n'aurais pas signalé pourrait entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Article 27-2 du code civil : *Les décrets portant acquisition, naturalisation ou réintégration peuvent être rapportés sur avis conforme du Conseil d'État dans le délai d'un an à compter de leur publication au Journal Officiel si le requérant ne satisfait pas aux conditions légales ; si la décision a été obtenue par mensonge ou fraude, ces décrets peuvent être rapportés dans le délai de deux ans à partir de la découverte de la fraude.*

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le postulant peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant en s'adressant à la Sous-Direction des Naturalisations - 93 bis, rue de la Commune de 1871 - 44404 REZÉ Cedex.

« Art. 32. - I. - La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le responsable du traitement ou son représentant :

« 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;

« 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;

« 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;

« 4° Des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;

« 5° Des destinataires ou catégories de destinataires des données ;

« 6° Des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre ;

« 7° Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne.

« Lorsque de telles données sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention des prescriptions figurant aux 1°, 2°, 3° et 6° ».

« Art 39. - I. - Toute personne physique justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel en vue d'obtenir :

« 1° La confirmation que les données à caractère personnel la concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

« 2° Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories de données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou aux catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

« 3° Le cas échéant, des informations relatives aux transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;

« 4° La communication, sous une forme accessible, des données à caractère personnel qui la concernent ainsi que de toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ;

« 5° Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du livre 1er et du titre IV du livre III du code de la propriété intellectuelle.

« Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

« En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner, y compris en référé, toutes mesures de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition ».

Ce formulaire est à remplir en deux exemplaires, l'un pour la sous-direction des naturalisations, l'autre pour le service central de l'état civil.